

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Ministre moldave en visite

M. Gheorghe Salaru, ministre de l'Environnement de la République de Moldavie a été reçu à Saint-Imier le 26 novembre dernier, avec une délégation de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC). Organisée en marge de la Conférence annuelle de la Coopération suisse avec l'Europe de l'Est, cette visite a permis de présenter la problématique de l'approvisionnement en eau dans notre région et les divers projets en préparation. Après un détour par la source de la Raisetsette à Cormoret, la délégation a également visité la station d'épuration régionale de Villeret. Cette rencontre, qui a été l'occasion d'échanges d'expériences au sujet de la problématique de l'alimentation en eau, a été très appréciée par l'ensemble des participants.

Une cérémonie pour entrer dans la vie active

31 jeunes sur 49 Imériens se sont associés à la cérémonie de promotions civiques et civiles organisées par les autorités de Saint-Imier pour entrer de plein pied dans leur vie de majeurs. Introduites par un propos du maire de M. Stéphane Boillat, maire, détaillant «la chance et la responsabilité d'avoir 18 ans aujourd'hui», les festivités, organisées à la buvette du FC Saint-Imier, se sont poursuivies par un repas apprécié dans une ambiance détendue. Jeunes et élus ont partagé leurs vues sur l'avenir d'un coin de pays auquel ils sont tous intimement attachés.

La jeunesse à l'honneur :

Mmes Sonia Alves Martins, Jetlindë Ameti, Céline Aubert, Séphora Auderset, Christelle Bobillier, Josepha Chiesa, Julie Defilippis, Manon Dougoud, Emina Gegik, Amélie Hinterholz, Laurène Lüthi, Jennifer Makome, Laetitia Prêtre, Cécile Roulin, Mara Saurer, Emilie Sauser, Emina Selimovic, Chloé Theurillat, Cézanne Trummer, Fiona Vuilleumier, Linda Izamar Vuilleumier, Manon Zihlmann, Carole Zumwald, Samantha Zwahlen

MM. Timothée Affolter, Abel Andemichael, Alan Burgener, Jordan Courvoisier, Luis Rodrigo De Carvalho, Rodrigo Fernandes Baptista, Dimitri Flükiger, Rusten Gashi, Dimitri Grossenbacher, Lucas Jacot-Descombes, Kevin Kiese, Dylan Lambert, Stefano Lorenzo, Guillaume Lüthi, Alexandre Mäder, Jordan Marchand, Marc Nardella, Tizoc Noger, Valentin Pedrazzi, Nolan Pérez Rivera, Xavier Sprunger, Rémy Suter, Filmon Teweldemedhin, David Tschan



Une partie des jeunes Imériens ayant atteint leur majorité

Une fontaine de jouvence à l'administration communale

Depuis quelques jours, tant les visiteurs que les employés de l'administration communale peuvent bénéficier d'une fontaine à eau installée par le Service des Eaux devant le guichet du contrôle des habitants. Offrant de l'eau du réseau réfrigérée, gazeuse ou à la température ambiante, cette installation rappelle que l'eau du robinet est de qualité irréprochable et est une des denrées alimentaires les plus contrôlées.

De plus, la consommation d'eau du robinet est de 90 à 1'000 fois plus écologique que la consommation d'eau en bouteille. Une famille de quatre personnes ne buvant que de l'eau en bouteille et qui reviendrait à l'eau du robinet éviterait le transport du magasin à la maison d'au moins 1'400 bouteilles par an pour un poids total de plus de 2'000 kilos !!!

Après une période de test, l'installation d'autres fontaines de ce type dans certains bâtiments publics imériens sera envisagée.

Dernière tournée des «cassons»

Le mercredi 7 décembre 2011 fera date dans le traitement des déchets imériens. Y sera en effet organisé, pour la dernière fois, la tournée des cassons. Dès janvier 2012, un autre système de ramassage sera appliqué. Les déchets encombrants combustible (DEC) pourront être déposés à la déchetterie les mercredis de 08 h 00 à 12h 00 et de 13 h 30 à 17 h00 et les samedis matins de 08 h 00 à 12 h 00 ; pour les personnes au bénéfice de l'AVS, sans moyen de transport adapté et/ou à mobilité réduite, il sera possible d'appeler le Service des travaux publics, au 032 941 20 28, qui se chargera de vérifier le volume et la nature des déchets à débarrasser et procédera à leur enlèvement dans les meilleurs délais.

Pour rappel, les objets non recyclables trouvant place dans un sac officiel ne sont pas des déchets encombrants combustibles.

Les DEC provenant de la transformation et de la démolition d'appartements (fenêtres y comprises) ne sont pas pris en charge, de même que les cartons, sacs en plastiques, ferrailles, appareils électriques.

Publication des faits d'état civil

Les membres de la commission de gestion sont intervenus auprès des instances cantonales afin de savoir pourquoi les publications qui émanent des offices d'état civil concernant les naissances, les mariages et les décès ne sont plus insérées dans la presse régionale.

Le service compétent a confirmé que les faits d'état civil ne sont plus publiés depuis le 1^{er} janvier 2000, comme c'est le cas dans de nombreux cantons. Il a cependant été porté à la connaissance de la commission que le contrôle des habitants du domicile reçoit toutes les communications concernant la population résidente. La commune est donc libre, avec l'accord des personnes concernées, de procéder à une publication des faits d'état civil.

Après étude de la requête, compte tenu que l'information à la population des faits d'état civil relève de la vie associative de notre localité et que ces communications ont toujours été appréciées, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de confier au contrôle des habitants le rôle d'insérer, trois fois par année, les publications qui émanent des offices d'état civil, concernant les naissances, les mariages et les décès, dans la feuille officielle du district. Toutefois, les personnes qui s'opposeraient à la publication des faits d'état civil les concernant (mariages, naissances, décès) sont priées de prendre contact avec le préposé du contrôle des habitants pour demander la non publication de leurs données personnelles.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, M. Pablo Borrajo s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur sa demande de naturalisation. Le 5 juillet 2011, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, lui a octroyé le droit de cité communal, et le 15 novembre 2011 lorsque la Confédération a décidé de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

(cm)

Saint-Imier, mercredi 30 novembre 2011